

Bruxelles, le 01 SEP. 2020

Nos réf. : VG/AS/2020-26/4903 Dossier géré par Arnaud Salmon (arnaud.salmon@gov.cfwb.be) Tél : +32 2 801 76 31

Objet : COVID-19 – Mise à disposition de locaux pour les étudiants

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres,

Vous avez été nombreux à répondre positivement à mes invitations datant du 18 mai et du 16 juin de mettre à disposition des étudiants des espaces d'études. Je vous en remercie chaleureusement.

Cette action se révèle fort utile pour de nombreux étudiants. J'ai reçu plusieurs messages de professeurs saluant l'effet bénéfique de cette mesure pour tous les étudiants ne disposant pas de lieu intégrant à la fois une connexion internet stable et un espace calme dédié à l'étude.

La situation épidémiologique de notre pays impacte l'enseignement supérieur. A la date d'aujourd'hui, les établissements d'enseignement supérieur sont placés sous le code JAUNE. Cela signifie que des cours en présentiel peuvent être organisés sous de strictes conditions sanitaires. Cependant, nombre d'institutions prévoient de continuer l'enseignement à distance. Actuellement, les salles d'études des établissements ne permettent pas d'accueillir tous les étudiants dans le respect des consignes de sécurité.

Par conséquent, je vous réitère à nouveau mon invitation à proposer aux étudiants un local, par exemple la bibliothèque communale, leur permettant de suivre les cours à distance tout au long de l'année académique.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Bourgmestres l'assurance de ma très haute considération.

**La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale,
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la
Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles**



Valérie GLATIGNY